

SIXIEME COMMISSION

**SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant
permanent du Mali auprès des Nations Unies à l'occasion
de l'examen du point 109 intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme
international »**

(New York, le 2023)

Monsieur le Président,

Je commence par vous adresser, ainsi que les membres de votre bureau, les félicitations et les vœux de réussite de la délégation du Mali à la présidence de la Sixième Commission.

L'élimination du terrorisme international reste la plus importante priorité pour la région du Sahel, particulièrement mon pays, le Mali. Depuis l'intervention militaire de l'OTAN en 2011, les populations du Sahel vivent l'amère expérience du terrorisme et de l'extrémisme violent, dans leurs ramifications et leurs manifestations.

Aujourd'hui, hélas, le Sahel est devenu une région menacée par le crime organisé, comme le trafic de drogues, d'armes, de marchandises illicites, de traite de personnes, y compris les migrations irrégulières, les mouvements de populations, l'exacerbation de la pauvreté, les tensions voire les conflits intercommunautaires.

De plus, les terroristes privent nos populations de leurs droits élémentaires, notamment, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation ; tout comme la liberté de mouvement, de religion et de culte.

Je n'oublie pas les milliers de victimes des violences terroristes, des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés internes.

Pour faire face à cette situation complexe et difficile pour les Etats et les populations, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et son Plan d'action.

Ainsi, au plan sécuritaire, le Mali continue de s'atteler à recruter, former, équiper et renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité du Mali, afin de leur permettre de faire face à la menace terroriste, de protéger nos populations et leurs biens.

Outre l'action militaire, le Gouvernement a procédé à des réformes politiques et institutionnelles visant à améliorer la gouvernance du pays. Il y a aussi le volet développement, qui prend en compte les préoccupations spécifiques de la jeunesse, des femmes, y compris l'emploi et leur représentation dans les instances de décision au niveau local et national.

Parallèlement à ces mesures, le Gouvernement soutient les mécanismes de dialogue intra et inter-religieux, la formation des leaders religieux et la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés. Il assure l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains ; ainsi que le financement de projets à impacts rapides au profit des populations défavorisées ou affectés par la crise...

Au plan institutionnel, le Mali s'est doté de mécanismes de contrôle et de régulation, à savoir :

- le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;
- la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ;
- l'Office central des stupéfiants.

Dans le domaine règlementaire, le Mali a, conformément à ses engagements internationaux, procédé à l'adoption de :

- la loi n° 08-025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- la loi n° 008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la loi n° 2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite.

Un nouveau code pénal est en cours d'adoption. Il vise à renforcer le cadre juridique existant contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le caractère transnational de la menace terroriste implique une coordination et une coopération des Etats et des autres acteurs, aux niveaux régional, continental et international.

C'est dans cet esprit que le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont créé, le 16 septembre 2023, la Charte du Liptako-Gourma de l'Alliance des Etats du Sahel. Cette organisation vise à fédérer leurs actions dans le cadre d'une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle en vue de lutter plus efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes.

En effet, pour contrer le terrorisme et l'extrémisme violent, nous n'avons d'autre choix que de nous donner la main, de coordonner nos stratégies et nos actions.

Pour conclure, je voudrais, au nom du Gouvernement du Mali, exprimer notre gratitude à l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans cette lutte difficile et complexe.

Je réaffirme la ferme détermination du Gouvernement malien à œuvrer de concert avec les tous les partenaires désireux pour une lutte implacable contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Je vous remercie de votre aimable attention.